

Codes de l'OCDE pour les tracteurs : le passé

Votre pays a adhéré aux Codes de tracteurs en 1988. Quels avantages a-t-il retiré de cette adhésion déjà ancienne?

R.H. : *Les États-Unis ont adhéré aux Codes des tracteurs en 1988. Alors que le Code de performance existant à l'époque avait été largement développé à partir des pratiques et procédures du Laboratoire d'essai des tracteurs du Nebraska, la législation du Nebraska a été modifiée la même année pour permettre la participation directe du pays aux Codes des tracteurs et la prise en compte de ces derniers dans la conduite des essais des tracteurs. Du fait de sa précocité, l'adhésion de notre pays a eu pour effet de simplifier les essais des tracteurs puisque la réciprocité entre les stations d'essai de l'OCDE a fortement réduit le nombre d'essais effectués dans le Nebraska sur des tracteurs étrangers. De plus, la capacité à mener des essais sur les structures de protection en s'appuyant sur les Codes de l'OCDE a bénéficié au marché des tracteurs nord-américain.*

Pourriez-vous citer des évolutions majeures survenues dans les années qui ont suivi l'adhésion de votre pays aux Codes (sécurité, bruit, niveaux de performance, ...) ?

R.H. : *La mise au point d'un essai de puissance hydraulique à la fin des années 80 a été importante puisqu'alors la puissance hydraulique était devenue une source d'énergie très utilisée pour faire fonctionner des outils sur les tracteurs. La participation aux Codes de l'OCDE pour les tracteurs a permis d'obtenir du gouvernement des USA dès le début des années 90 qu'il approuve les essais statiques et dynamiques des structures de protection contre le renversement développés par l'OCDE. En ce qui concerne l'intensité sonore au niveau de l'oreille de l'opérateur, qui était déjà mesurée par le Laboratoire du Nebraska depuis 1970, sa valeur est passée, en partie grâce au développement du Code 5 relatif à la mesure du bruit, de 95 db en 1970 à des niveaux actuels souvent proches de 70 db.*

Codes de l'OCDE pour les tracteurs : le présent

Les Codes de l'OCDE pour les tracteurs ont célébré leur 50ème anniversaire en 2009. Aujourd'hui, alors que 27 pays y ont adhéré, de quelles évolutions majeures les concernant de nouveaux membres pourraient-ils selon vous bénéficier ?

R.H. : *Les Codes de l'OCDE pour les tracteurs mettent à disposition une méthode cohérente et mondialement reconnue qui permet aux agriculteurs et aux distributeurs et constructeurs de tracteurs d'accéder à des données comparatives sur les performances des tracteurs et de choisir ainsi le tracteur le plus à même de convenir à une application donnée. De plus, le confort de l'opérateur est amélioré par l'enregistrement des mesures du bruit sur le tracteur testé. Enfin et surtout, l'essai OCDE des structures de protection assure aux utilisateurs de tracteurs et aux instances réglementaires que les tracteurs conformes aux Codes de l'OCDE relatifs aux structures de protection assurent à l'opérateur une protection suffisante en cas de retournement ou de chute d'objet. Dans bon nombre de pays, les renversements de tracteurs sont responsables de la plus grande partie des dommages corporels graves et des décès entraînés par des accidents de tracteurs agricoles.*



Pour le 50ème Anniversaire de l'OCDE, M. Roger Hoy, USA (Président, Codes de tracteurs de l'OCDE), grâce à son haut niveau d'expertise, fait part de ses vues sur le passé, le présent et l'avenir des Codes de tracteurs de l'OCDE.

Ce précieux témoignage est très apprécié dans le contexte du 50ème Anniversaire de l'OCDE.

Codes de l'OCDE pour les tracteurs : le futur

Le mot d'ordre de ce 50ème anniversaire est « **Des politiques meilleures pour une vie meilleure** ». Comment vous représentez-vous les défis et les développements technologiques que connaîtront les Codes des tracteurs dans le futur ? Avec votre expertise et vos connaissances dans le domaine, comment voyez-vous l'évolution des Codes des tracteurs dans un environnement en mutation (dans le contexte du développement durable, de la croissance verte, de la mondialisation et des échanges internationaux) ?

***R.H. :** Les tracteurs ont été fortement modifiés depuis 50 ans et il n'y a pas de raison de penser que de nouvelles améliorations ne seront pas apportées à l'avenir pour répondre à l'évolution des besoins des exploitations agricoles et à de nouvelles applications. Il y a 50 ans, les tracteurs transmettaient la force motrice uniquement par la barre de traction et souvent à l'aide d'une courroie plate assez dangereuse. Aujourd'hui, les tracteurs transmettent toujours la puissance par la barre de traction mais ils la transmettent aussi par la prise de force et par un système hydraulique. On peut raisonnablement penser que la puissance électrique donnera lieu à une sortie de puissance et que cette puissance devra aussi être mesurée dans un futur proche. Les tracteurs ont considérablement augmenté en taille et en puissance et cette croissance pourrait bien se poursuivre puisque dans certaines régions, les agriculteurs sont toujours moins nombreux à assurer un rendement toujours plus élevé nécessitant des machines agricoles toujours plus puissantes. Ces augmentations de puissance et de poids mettent l'OCDE face au défi de garantir que les codes de sécurité et de performance restent pertinents et continuent à donner aux exploitants les assurances qu'ils sont en droit d'attendre. En outre, les évolutions des technologies et des pratiques agricoles donneront lieu à de nouveaux risques qu'il conviendra d'analyser et auxquels il faudra faire face.*

(Suite)

*M. Roger Hoy, USA,
Président, Codes de
tracteurs de l'OCDE.*